

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/78

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille quinze et le mardi 24 novembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU et Mme LECOMTE

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : MOTION - « PROJET OSSALOIS »

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, -PRESIDENT



Avec la Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 (publiée au Journal Officiel le 8 août 2015), portant nouvelle organisation territoriale de la République, les compétences des collectivités territoriales sont redéfinies et les intercommunalités sont « renforcées », passant de 5 000 à 15 000 habitants relevant des bassins de vie. La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau se voit directement impactée par cette Loi : cinq EPCI à fiscalité propre devraient fusionner pour former la grande communauté du Haut-Béarn, comprenant les Communautés de Communes suivantes :

Piémont oloronais, Josbaig, Vallée de Barétous, Vallée d'Aspe, et Vallée d'Ossau.

Toutefois, la Loi précise que les zones de montagne et les territoires peu denses pourront jouer de dérogations et rester indépendants. Aussi la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO), avec une densité de population très inférieure à 30 % de la moyenne nationale et 17 communes en zone de montagne, sur les 18 composant l'intercommunalité, demande le retrait de la CCVO du projet de grande communauté du Haut-Béarn.

Au-delà de l'argument strictement législatif, le Président, plaide pour une « Communauté d'Ossau forte, unie et ouverte », destinée à poursuivre son chemin de manière autonome. Il s'appuie, pour ce faire, sur les constats suivants :

Le territoire est marqué par son unité géographique naturelle et son homogénéité culturelle historique (forte identité en matière de traditions, langue et patrimoine).

L'intercommunalité, créée en 2009, se construit et s'affirme de plus en plus par l'intégration croissante de compétences, ainsi que la mutualisation d'actions et de services à la population (la « Charte d'union et d'action », ratifiée en avril 2014, témoigne de la volonté de reprendre le chemin historique de l'unité ossaloise).

La Communauté valléenne maintient en même temps une ouverture sur son environnement (agglomération paloise ; vallées d'Aspe, de Ferrières et d'Argelès ; bassins oloronais et nayais ; val de Tena et Aragon, en Espagne).

Le Président ne s'en tient pas à ces constats : désireux de préparer au mieux l'avenir de la Vallée, il s'appuie sur les idées, les compétences et les volontés des élus ossalois et de ses équipes pour bâtir un projet ambitieux pour son territoire, répondant aux nouvelles dispositions de la Loi NOTRe. C'est dans cette logique qu'il a organisé le séminaire intitulé « Projet ossalois », le 6 novembre 2015.

L'objet de ce séminaire était le suivant : « *Partager, préciser et concrétiser le projet ossalois en nous basant sur les modifications des compétences apportées par la Loi NOTRe et sur la détermination des enjeux et des actions que nous souhaitons collectivement pour notre communauté de communes dans les prochaines années* »

Tel est l'objectif présenté aux participants : maires, conseillers communautaires titulaires et délégués, et conseillers municipaux en charge des problématiques concernées par le séminaire.

La journée de séminaire a été articulée autour de quatre ateliers :

« Développement territorial » et « Organisation, Gestion, Finance » le matin ;

« Cadre de vie » et « Environnement » l'après-midi.

Au total, une soixantaine de personnes a participé à la réflexion, les ateliers comptant de 11 à 17 participants.

Au sein de chaque atelier, le but affiché (identifier les objectifs pour l'horizon 2016-2020, en termes d'actions concrètes à mener, et préciser les résultats attendus de ces actions) a été atteint.

De manière synthétique, il ressort du séminaire que les actions à mener (objectifs) à moyen terme sont déclinées en ces termes :

Renforcer les compétences actuelles ou en acquérir de nouvelles,
Prolonger les investigations sur les innovations à envisager et les services à mutualiser, tout en laissant aux communes leurs prérogatives existantes,
Fédérer les acteurs locaux autour de valeurs communes,
Développer la communication pour améliorer la connaissance du public et l'image de la CCVO,
Valoriser la richesse naturelle du patrimoine vallée,
Et améliorer les conditions de vie des valléens.

MOTION

Considérant les statuts actuels de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
Considérant la Loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui entend renforcer l'action des EPCI en passant de 3 à 7 le nombre des compétences obligatoires et le choix de 3 compétences optionnelles parmi les 9 existantes,
Considérant l'action déjà engagée depuis 2009 par la CCVO,
Considérant le relevé d'objectifs du Projet Ossalois ci-dessous exposé :

OBJECTIFS Atelier « CADRE DE VIE » :

Enfance – Jeunesse :

Renforcer les actions « Petite-enfance/Enfance-Jeunesse » de la CCVO
Pérenniser les compétences « TAP » et ALSH
Gérer en direct le site multi-accueil (crèches) de la vallée d'Ossau
Conserver la compétence scolaire à l'échelle communale
Réfléchir à une restauration collective
Définir les besoins Pré-Ado/Ado et aboutir à un plan d'actions

Services à destination des personnes âgées :

Intégrer la réflexion sur le maintien à domicile et l'offre de répit au projet du futur EHPAD (coordination, ...)

Maintenir les places d'EHPAD existantes

Réfléchir à des solutions innovantes en terme médico-social (diagnostic à distance, Maison Pluridisciplinaire de Santé, ...)

Proposer un service de transport à la demande

Développer/Mutualiser la formation du personnel intervenant auprès des personnes âgées (auxiliaires de vie, aides-soignantes...)

Culture, patrimoine, équipements sportifs et de loisirs :

Créer les conditions pour favoriser les actions de développement culturel (pôle culturel à Iseste)

Poursuivre l'action « lecture publique » auprès des publics empêchés

Renforcer et favoriser les initiatives locales et bénévoles autour du patrimoine et de la culture ossaloise

Cibler les scolaires autour d'actions de valorisation et découverte du patrimoine

Partager la charte architecturale et paysagère

Réfléchir à la définition d'un intérêt communautaire pour nos grands équipements

Schéma de mutualisation de la gestion des équipements

OBJECTIFS Atelier « **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL** » :

Économie :

Créer des conditions d'accueil
Communiquer vers l'extérieur (conception d'un outil, de type « guide d'accueil », de valorisation du territoire)

Mettre en place un projet FISAC à l'échelle intercommunale ☑ Agropastoralisme : fédérer les acteurs existants du territoire

Tourisme :

Développer une stratégie valléenne ; concrétiser la stratégie touristique à l'échelle de la Vallée d'Ossau

Prendre en compte les enjeux liés aux stations classées de tourisme

Renforcer la multi-saisonnalité (tourisme vert)

Mettre en valeur les sites majeurs de la Vallée

Développer une voie verte en Vallée d'Ossau

Urbanisme :

Créer un PLU Intercommunal

Réinvestir le champ de l'habitat par la valorisation du foncier des centres bourgs (politique incitative)

OBJECTIFS Atelier « **ENVIRONNEMENT** » :

Prendre la compétence « Eau » en 2017

Prendre la compétence « Assainissement » en 2017

Améliorer le service aux usagers dans le cadre du SPANC

Transformer la compétence « Rivières » en GEMAPI en 2016

Maintenir le service de proximité en régie des OM

OBJECTIFS Atelier « **ORGANISATION, GESTION, FINANCE** » :

Prendre des compétences pour améliorer les services au public en augmentant le CIF et donc baisser le FPIC et capter des subventions inaccessibles actuellement

Obtenir une DGF bonifiée

Limiter la hausse des taux d'imposition locale

Considérant que ce projet ossalois est la réponse la plus adaptée aux enjeux et que ce séminaire témoigne de la volonté des divers acteurs présents d'œuvrer dans le même sens, mobilisés par une vision unanime de l'avenir de la Vallée.

Considérant qu'il a été démontré et partagé l'intérêt de maintenir une intercommunalité indépendante.

Les élus ossalois, à l'unanimité, affirment leur volonté de poser les bases et le cadre d'un projet cohérent et réaliste, articulé autour de trois axes majeurs :

Renforcer le cadre d'intervention de la CCVO

Asseoir la lisibilité de la communauté de communes

Conserver le principe d'équité sur tout notre territoire

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

(VOTE : 9 VOIX CONTRE : M. ALBIRA, M. CASADEBAIG, M. COUROUAU, M. COURTIE,

M. LABOURDETTE, M. MASONNAVE, M. MOUNAUT,

Mme TOUTU, M. SANZ

2 ABSTENTIONS : M. BOUSQUET, BARRABOURG)

VOTE cette Motion de principe à la mise en place du Projet Ossalois tel que présenté.

AUTORISE le Président à engager les études et moyens nécessaires à la mise en place de ce projet



Le Président

Jean-Paul CASAUBON